C

dup

LA SAUVEGARDE

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

1987

Desjardins

QUATRE-VINGT-SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

Le conseil d'administration

Henri Leblond, f.s.a., f.i.c.a.
Saint-Lambert
Président
Président du comité exécutif
Membre du comité des ressources humaines

Louis-Philippe Poulin
Montréal
Président du conseil
Membre du comité exécutif

J. Roland Bellemare
Louiseville
Premier vice-président
Membre du comité exécutif
Membre du comité de placements

Armand Piette
Berthierville
Deuxième vice-président
Membre du comité exécutif
Membre du comité de placements

Serge Simard
La Baie
Membre du comité de vérification

Raymond Gagné, notaire
Gaspé

Maurice Gauthier
Saint-Boniface (Man.)
Membre du comité de vérification

François Giguère
Saint-Joseph-de-Beauce
Membre du Comité exécutif
Président du Comité de vérification

Marcel Boyer
Montréal-Nord
Membre du comité de vérification

André Roy
Waterville
Membre du comité des ressources humaines
Membre du comité de placements

Robert Coderre
Saint-Césaire
Membre du comité des ressources humaines
Membre du comité de placements

Florent Lalonde
Welland (Ont.)
Membre du comité des ressources humaines

Pierre Mercure
Val d'Or
Membre du comité des ressources humaines

Michel Parent
Montréal

Jean-G. Chaput
Montréal
Membre du comité de placements

Céline Morin
Lévis

Emmanuel Roy
Saint-Fabien

Rémi Samson
Charlesbourg

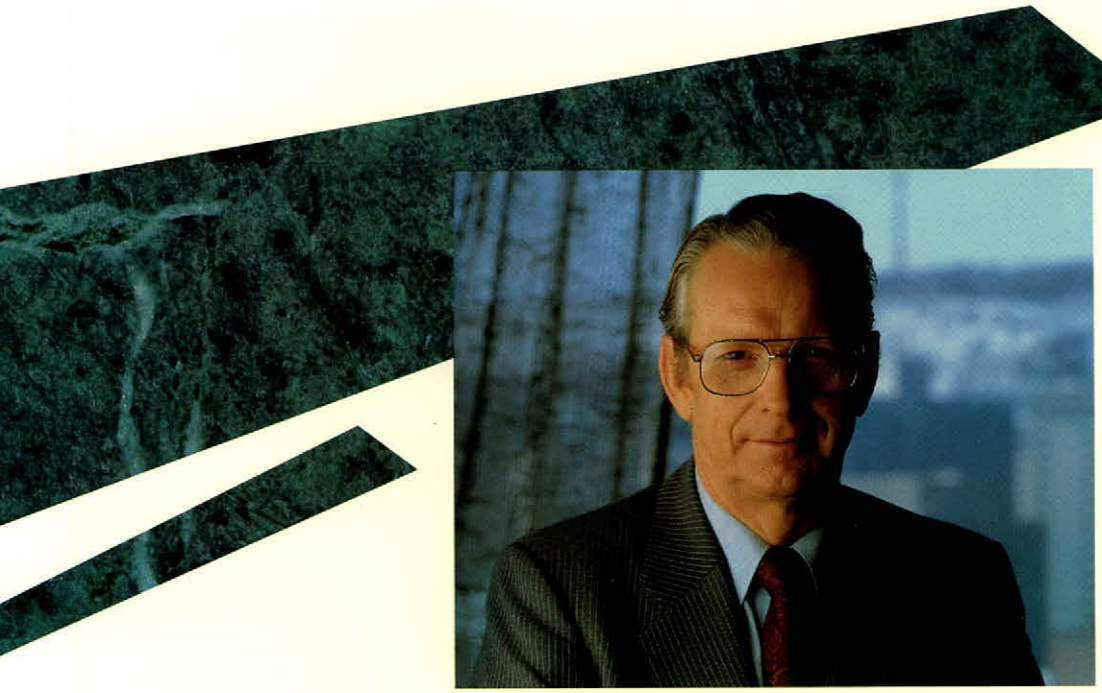

Message du Président

Malgré les apparences, le décloisonnement des institutions financières n'est pas un sujet nouveau pour les sociétés d'assurances de personnes. À la fin des années 50, par exemple, le gouvernement autorisait déjà les fiducies à gérer les fonds provenant des régimes de rentes employeur-employés. Il s'agissait là d'une première brèche dans les pouvoirs conférés aux compagnies d'assurance-vie. Mais contrairement à ces dernières, les sociétés de fiducie n'ont pas eu à garantir la suffisance des fonds et le paiement de prestations de retraite jusqu'au décès. Pendant des années, cette situation privilégiée leur a conféré un avantage marqué sur les compagnies d'assurance-vie.

La Sauvegarde a vécu ce changement de pouvoir, et tous ceux qui ont suivi, de la même façon que les autres compagnies d'assurance-vie: elle s'y est adaptée. Elle offre aujourd'hui des services diversifiés qui comportent, dans certains cas, les garanties traditionnelles des sociétés d'assurances de personnes et, dans d'autres cas, la même flexibilité que les régimes gérés par d'autres institutions.

Dernièrement, les gouvernements provincial et fédéral ont tour à tour dévoilé leur position sur la réforme des institutions financières. À plusieurs égards, les objectifs visés par les deux projets se recoupent. Tous deux veulent notamment promouvoir la concurrence et l'innovation afin de faire bénéficier le consommateur d'une réduction de coûts. Cet objectif est louable et la Compagnie y souscrit entièrement. Nous avons l'habitude d'affronter une forte concurrence.

IMPOSITION

La capacité concurrentielle des compagnies d'assurances de personnes n'est probablement pas étrangère au fait que les primes d'assurance-vie individuelle n'ont pratiquement pas augmenté depuis quarante ans. Dans plusieurs cas, elles ont même été considérablement réduites. Si nos assurés en ont eu pour leur compte, on peut imaginer que cela ne s'est pas fait

HAROLD ROSS LIBRARY
OF MANAGEMENT
MAY 26 1988
McGILL UNIVERSITY

tout seul. L'explication tient, en bonne partie, au fait que les sociétés nord-américaines d'assurances de personnes ont vite compris l'importance des technologies de pointe dans la prestation de services de haute qualité. Malheureusement, l'imposition d'une nouvelle taxe va entacher cette réalisation remarquable.

Nous avons réussi, il y a deux ans, à nous défendre contre la volonté du gouvernement provincial d'imposer les primes d'assurances individuelles; il nous reste toujours à le convaincre de ne pas taxer les contrats d'assurances collectives. Or, voilà que l'État fédéral se met de la partie en décrétant une nouvelle taxe sur les revenus de placements des contrats d'assurance. Quoique la portée exacte de ce geste demeure floue, il est évident qu'il entraînera, à plus ou moins court terme, une majoration des primes d'assurances de personnes.

UN RISQUE NOUVEAU

Une maladie déclarée récemment vient rendre notre tâche plus délicate et ajoute des risques nouveaux contre lesquels il n'est pas facile de se prémunir. Il s'agit du SIDA, c'est-à-dire le syndrome d'immunité déficiente acquise. Des études évaluent à deux milliards et demi de dollars les prestations que les sociétés d'assurances canadiennes devront verser, au cours des dix prochaines années, à leurs assurés actuels atteints du SIDA. Cette somme peut paraître considérable, mais elle représente environ 6% des prestations totales prévues. Nous pourrons donc y faire face sans risque sérieux pour notre solvabilité.

Devant l'ampleur du phénomène, cependant, La Sauvegarde a dû réagir en exigeant des tests spécifiques dans certaines circonstances. Cette nouvelle façon de procéder, parfaitement justifiée selon l'Association du Barreau canadien, devrait nous permettre de maintenir nos obligations financières à un niveau acceptable d'ici à ce que l'on trouve des moyens efficaces de traiter cette terrible maladie.

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année, nous avons accueilli un nouveau membre au sein du Conseil d'administration. Il s'agit de Monsieur Michel Parent, délégué de la Fédération des Caisses d'économie Desjardins du Québec. Nous avons par ailleurs élargi la participation des administrateurs au sein de divers Comités du Conseil.

REMERCIEMENTS

Comme vous pourrez le constater à la lecture des pages qui suivent, La Sauvegarde a franchi, en 1987, de nouvelles étapes dans sa marche continuelle vers l'excellence. Je tiens donc à remercier très sincèrement les membres du Conseil d'administration ainsi que tout le personnel de la Compagnie pour leur étroite collaboration et leur support constant dans l'atteinte de nos objectifs.

Le président,

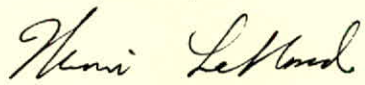

Henri Leblond

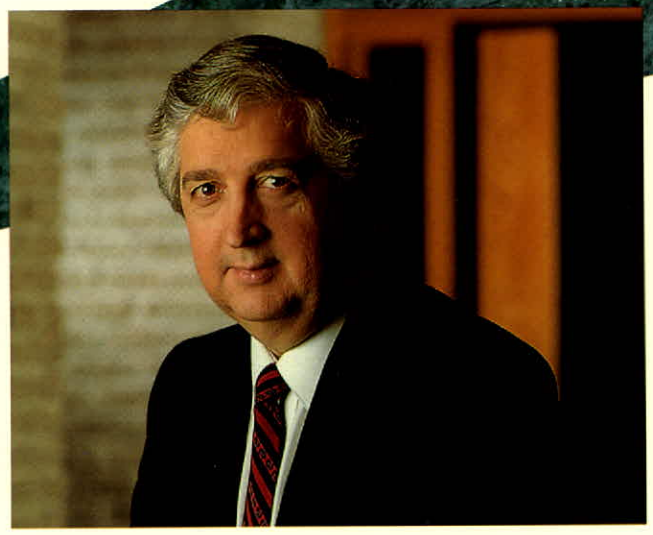

Rapport du Vice-président directeur général

En dépit de leur complexité et de leur ampleur, les multiples changements survenus à La Sauvegarde au cours des dernières années suivaient tous le même fil conducteur: augmenter la force de frappe de la Compagnie sur le marché pour lui permettre d'amorcer une croissance rapide. À cet égard, la fusion de l'Économie Mutuelle-Vie, en 1984, et l'implantation d'un vaste programme de renouveau technologique, en 1986, ont constitué des étapes cruciales de notre démarche. Les soubresauts de la fusion sont maintenant choses du passé et un examen attentif des résultats de 1987 confirme la pertinence de nos choix technologiques.

DES AFFAIRES EN PLEINE EXPANSION

Dans l'ensemble, 1987 s'est avérée une excellente année. La croissance de nos affaires s'est poursuivie à un rythme très rapide. Ainsi, les ventes d'assurances individuelles ont augmenté de 14%, pourcentage plus élevé que la moyenne de nos compétiteurs. Cette cadence accélérée est le fruit du travail constant de nos agents généraux et des assureurs-vie de nos bureaux régionaux. Ces derniers ont notamment réalisé près de 70% de toutes les ventes pour un taux de croissance moyen de 16%.

En assurances collectives, les résultats sont encore meilleurs. Nous avons enregistré une hausse de 83% par rapport à 1986, une performance remarquable si l'on considère la croissance moyenne de l'industrie.

LES PRODUITS

Le premier poste des produits indique que les primes d'assurances et de rentes ont augmenté de 9% pour s'établir à 111 203 000$. Cette nette progression résulte de l'accroissement exceptionnel des ventes, mais aussi d'un fort taux de conservation de nos affaires en vigueur. Malgré cela, le total des produits accuse une légère baisse comparativement à 1986. Cette situation s'explique surtout par le fléchissement des revenus de placements, qui se sont avérés moindres que prévus en raison de la baisse des taux d'intérêt et de l'affaissement des

cours boursiers en octobre 1987. Le repli a particulièrement affecté les placements des fonds distincts, dont le rendement est directement lié aux fluctuations enregistrées sur les places boursières. Il faut toutefois signaler que les postes relatifs aux fonds distincts n'ont aucune incidence sur le bénéfice net de l'année.

LES CHARGES

La somme des prestations payées, qui se chiffre à 79 334 000 $, reflète des résultats techniques très favorables dans la plupart de nos branches d'affaires. Conséquence directe de la vitalité de nos affaires, les commissions de vente et de service ont par ailleurs augmenté de 18,5%. Nos programmes de rationalisation et d'informatisation ont largement contribué à réduire les frais d'administration en 1987. Cette diminution des charges administratives est tout à l'honneur de nos employés, car elle découle de compressions importantes dans les frais généraux indirects.

LE BÉNÉFICE NET

Déduction faite des ristournes aux assurés, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 1 643 000 $, ce qui s'avère très satisfaisant compte tenu des prévisions et des fortes corrections survenues à la Bourse. Avant le fléchissement des cours, la qualité de nos résultats techniques et le resserrement des dépenses nous permettaient d'entrevoir un bénéfice net encore meilleur que prévu, et ce, malgré les coûts inhérents à notre croissance.

L'ACTIF

L'actif est en hausse de 7% et s'élève à 718 716 000 $. La répartition de cet actif indique une augmentation relative du volume des prêts hypothécaires. Cette variation résulte de notre nouvelle politique d'appariement des rentes, en vertu de laquelle nous avons conféré un rôle plus important aux hypothèques à long terme.

LE CAPITAL ASSURÉ

Nos excellents résultats de vente, alliés à une meilleure conservation des affaires, nous ont permis d'atteindre de nouveaux sommets au chapitre du capital assuré. En effet, le total des assurances et des rentes en vigueur est passé de 7,3 milliards de dollars à la fin de 1986 à 8,1 milliards à la fin de 1987, soit un bond de 11%.

UNE ÉQUIPE SOLIDE

En comparaison avec les dernières années, 1987 peut sembler bien tranquille. Rien n'est plus trompeur. En effet, la rationalisation des coûts a nécessité une révision en profondeur de plusieurs structures. Cet exercice délicat, indispensable pour tirer plein profit de nos investissements en technologie, a exigé une très grande ouverture d'esprit de la part de nos employés... et beaucoup de travail. Je tiens donc à les remercier très sincèrement, comme je remercie aussi notre personnel vendeur, premier artisan de notre réussite.

Suivant le mouvement amorcé l'an dernier dans plusieurs secteurs, les réalisations de 1987 montrent bien que La Sauvegarde avance à grands pas. C'est donc animés d'une confiance plus forte que jamais que nous abordons 1988.

Le vice-président directeur général,

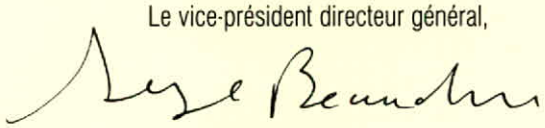

Serge Beaudoin

D'UN SEUL COUP D'OEIL

Les graphiques suivants illustrent mieux que mille mots le chemin parcouru par La Sauvegarde en 1987 et depuis 1983, année où la Compagnie a entrepris plusieurs de ses projets d'envergure.

Actif

Le mouvement de croissance rapide amorcé depuis quelques années est particulièrement évident dans le cas de l'actif, qui a augmenté de 66 % en quatre ans.

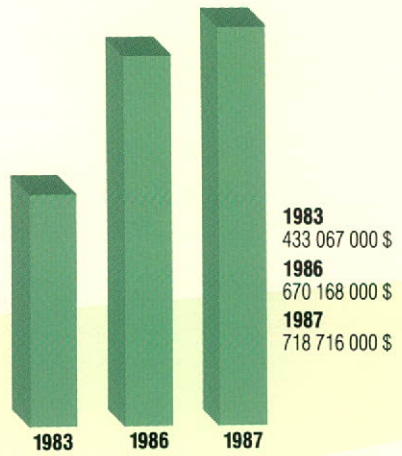

Revenu de primes

Le raffinement de nos politiques de marketing, combiné à la qualité du recrutement, ont fait grimper notre revenu de primes de 76,3 % depuis 1983.

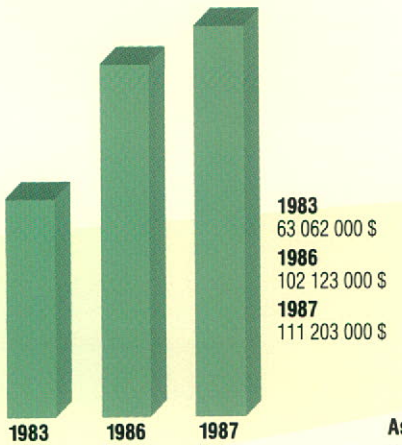

Assurances et rentes en vigueur

L'attitude dynamique de nos assureurs-vie se traduit aussi par le volume des assurances et des rentes en vigueur, qui totalisent aujourd'hui 8 milliards de dollars. À ce chapitre, la croissance a été de 11 % en 1987, et de 42 % depuis 1983.

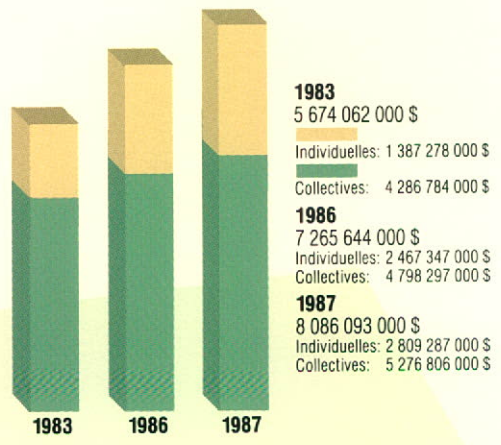

Nouvelles ventes

La Sauvegarde compte en tout 27 points de service. Ce solide réseau de distribution a permis à la Compagnie d'enregistrer, en quatre ans, un bond de 126 % pour ce qui est des nouvelles affaires, dont 31 % en 1987.

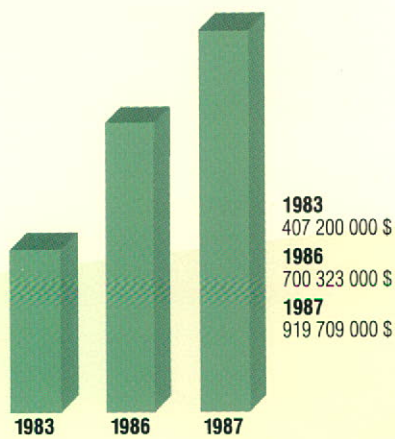

Des gens minutieusement choisis et formés

La vitalité du recrutement entre pour beaucoup dans la progression des ventes au sein d'une compagnie d'assurances de personnes. À ce chapitre, nos directeurs de bureau régional ont atteint un nouveau sommet en 1987. En effet, le nombre d'assureurs-vie a augmenté de 14%. Depuis quelques années, la hausse moyenne de l'industrie oscille entre 2 et 3%.

Outre qu'ils doivent faire preuve d'une détermination farouche, les personnes qui désirent faire carrière d'assureur-vie à La Sauvegarde doivent d'emblée reconnaître la nécessité de la formation continue. Le marché et les besoins des clients évoluent tellement vite qu'il devient dès lors primordial de se tenir à la fine pointe de la profession. Dans cette optique, la Compagnie tient périodiquement des séances intensives de formation à l'intention des recrues. Pour ses assureurs-vie plus expérimentés, elle organise plusieurs ateliers traitant de fiscalité et d'autres questions spécialisées.

Beaucoup d'assureurs-vie continuent de se perfectionner en suivant des cours dispensés par leur association professionnelle ou par des maisons d'enseignement offrant des programmes spécialisés. En 1987, Monsieur Serge Grenon, directeur du bureau régional de Granby, a d'ailleurs réussi le cours d'assureur-vie agréé. Il porte maintenant le titre convoité de «a.-v.a.»

Perspectives Plus

Lancé sur le marché québécois en octobre 1987, le régime de rentes collectives *Perspectives Plus* s'adresse aux entreprises de toute taille, désireuses d'offrir à leurs employés un mode de placement souple et rémunérateur en vue de la retraite.

L'originalité de ce nouveau produit tient au fait que le participant peut lui-même choisir le fonds dans lequel ses cotisations seront investies: fonds d'actions canadiennes, fonds d'obligations, fonds de capital à intérêt réinvesti ou fonds à court terme. Cette liberté d'action permet donc au participant de gérer la répartition de ses placements selon sa situation et ses besoins propres.

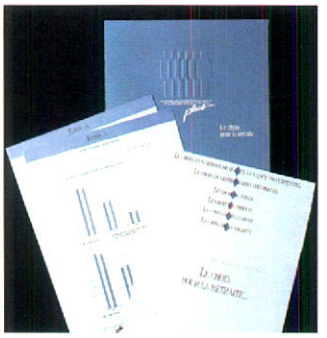

Pour être efficace, un tel produit exige cependant un traitement rapide de l'information. C'est pourquoi nous avons porté une attention spéciale à notre système de communication avec la clientèle. Les titulaires de contrat et les participants sont informés régulièrement de l'évolution de leurs investissements au moyen de bulletins et de rapports exhaustifs.

Beaucoup plus qu'un simple contrat, *Perspectives Plus* donne à chaque participant la possibilité de profiter des moyens financiers et de l'expertise de La Sauvegarde dans le domaine de placements. Il s'agit pour nous d'une autre façon de mettre nos ressources au service de la collectivité.

Le développement informatique se poursuit

Soucieuse de transposer la souplesse de *Perspectives Plus* dans le service après-vente, la Compagnie a mis en production, l'automne dernier, un nouveau progiciel d'administration des rentes collectives appelé RCO. Ce système d'envergure s'inscrit dans la même veine que les autres grands projets informatiques que La Sauvegarde a menés à bien au cours des dernières années. Doté d'une grande puissance, RCO offre beaucoup de flexibilité dans la gestion de fonds d'investissement multiples, l'une des principales caractéristiques du nouveau régime *Perspectives Plus*. Il nous aide ainsi à respecter les normes de qualité élevées que nous nous sommes fixées à l'égard du service à la clientèle.

Comme c'est le cas avec nos autres progiciels majeurs, le traitement de l'information emmagasinée dans RCO s'effectue à l'aide des ordinateurs de la Confédération. En effet, plutôt que de miser sur des systèmes indépendants, La Sauvegarde a préféré continuer de s'appuyer sur les ressources internes de Desjardins pour assurer son développement. Fait à signaler, notre utilisation de la capacité de traitement des ordinateurs de Desjardins a quadruplé depuis quatre ans en raison des systèmes que nous avons progressivement mis au point.

Mini-tarif électronique

La Compagnie a mis au point, à l'été 1987, un logiciel d'aide à la vente appelé «PVENTE». Ce programme constitue en quelque sorte un mini-tarif électronique qui permet de calculer instantanément les principales valeurs d'un contrat: prime annuelle, montant d'assurance libérée réduite, valeur de rachat, etc. À l'aide de cet outil, nos assureurs-vie peuvent trouver encore plus rapidement la solution qui répond le mieux aux besoins d'un client.

Grâce au développement accéléré de l'informatique dans tous les secteurs de la Compagnie, La Sauvegarde dispose aujourd'hui de quelque 80 micro-ordinateurs et d'un nombre à peu près équivalent de terminaux reliés à un ordinateur central. C'est donc dire qu'environ deux employés sur trois travaillent devant un écran. Chaque jour, de nouvelles applications viennent accélérer le traitement de l'information et, par voie de conséquence, améliorer le service à la clientèle.

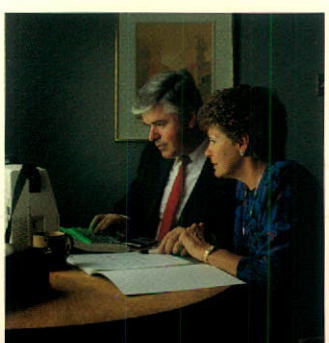

Un beau coup!

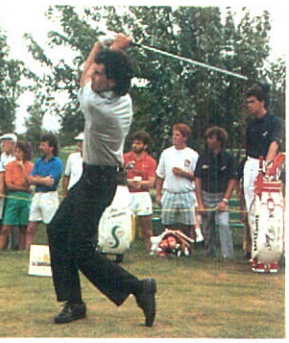

En choisissant la commandite du golf comme instrument principal de son programme de promotion, La Sauvegarde a adopté une technique publicitaire d'avant-garde qui lui permet de mieux cibler ses activités de communication tout en augmentant sa visibilité. Cette méthode, plus directe que la publicité traditionnelle, a l'avantage d'associer l'image de marque de notre entreprise à un événement prestigieux. Et du prestige, le Circuit de golf La Sauvegarde en acquiert chaque année davantage.

Composée de cinq tournois, disputés à Saint-Jean-sur-Richelieu, Rimouski, Cap-Rouge, Trois-Rivières et Valleyfield, l'édition 1987 s'est avérée un franc succès. La *Life Communicators Association,* organisme regroupant la plupart des compagnies d'assurance-vie canadiennes et américaines, a d'ailleurs retenu le Circuit parmi les meilleures réalisations publicitaires de l'année, en Amérique, en lui décernant un prix d'excellence.

Le Défi La Sauvegarde, qui en était à sa troisième année d'existence, a quant à lui donné lieu à une compétition des plus enlevantes, à tel point qu'il a fallu une prolongation pour déterminer le gagnant.

Ces deux programmes de commandite jouissent aujourd'hui d'une renommée enviable auprès d'un vaste public, et nous sommes fiers des retombées qu'ils suscitent pour la Compagnie et pour le Mouvement Desjardins dans son ensemble.

Une question de protection

Généralement perçue à tort comme une contrainte supplémentaire, la vérification interne constitue au contraire un outil précieux au sein d'une compagnie d'assurance. Elle permet en effet de mieux préserver les intérêts des actionnaires, des clients et des employés. Étant donné la complexité de ses activités, La Sauvegarde affecte à temps plein des ressources spécialisées à cette importante fonction.

D'une certaine façon, on pourrait comparer le rôle du vérificateur interne à celui d'un médecin. Comme lui, il rassemble de l'information, l'étudie, pose un diagnostic et recommande au besoin un traitement. Comme le précise le directeur du Service de la vérification interne, «contrôler pour le simple plaisir de contrôler est parfaitement inutile si l'on n'apporte pas des correctifs efficaces afin d'éliminer la source du problème».

Compte tenu du raffinement continuel des techniques et de la mise en place de nouveaux systèmes, la vérification interne revêt donc une importance capitale à La Sauvegarde. Face à la concurrence actuelle et future, elle représente un atout indéniable et l'une de nos meilleures armes.

Tableau d'honneur 1987

La progression soutenue de La Sauvegarde est intimement liée au dynamisme et à l'enthousiasme de ses ressources humaines. C'est pourquoi nous tenons à souligner de façon particulière les meilleures réalisations personnelles et collectives de 1987.

1

1. Jean Doyon
2. Daniel Bédard
3. Marc Mercier
4. Jacques Lapierre
5. Martin Bibeau
6. Denis Lemelin
7. Normand Veilleux
8. Martial Rouleau
9. Richard Biron
10. Claude Doyon
11. Roch Michaud
12. Pierre Dubé
13. Marielle Vallière
14. René Caron
15. Cécile Lavoie
16. Vital Caron
17. Lorenzo Grégoire
18. Fernando Rouleau
19. Clarisse Godbout
20. Hélène Bérubé

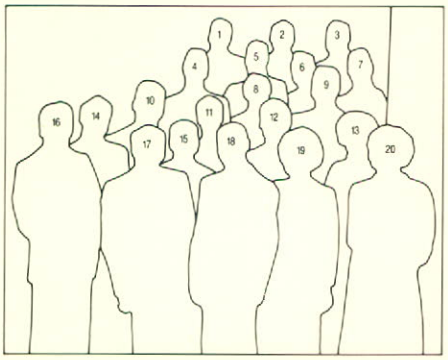

Meilleurs bureaux

- Assurance-vie individuelle
  Bureau régional de Lévis (1)
- Assurance-vie collective
  Bureau régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean
  Denis Lessard, a.v.a., directeur (2)
- Rentes
  Bureau régional de Québec
  Denis Jolicoeur, a.v.a., directeur (3)

Meilleurs agents généraux

- Assurance-vie individuelle
  Courtiers d'assurances Fauchon, Jetté, Laurin Inc.
  Guy Jetté, Président (4)
- Assurance-vie collective
  Cauchon, Assurance-vie Inc.
  Jean G. Cauchon, Président (9)

Meilleurs assureurs-vie

- Assurance-vie individuelle
  Serge Lebrun (6)
- Assurance-vie collective
  Roger Y. Simard (7)
- Rentes individuelles
  Adolphe White (8)
- Rentes collectives
  Pierre Sincennes (5)

2

3

4

5

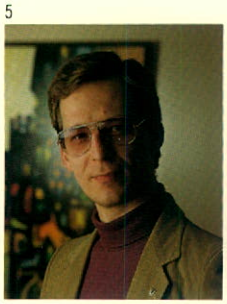

6

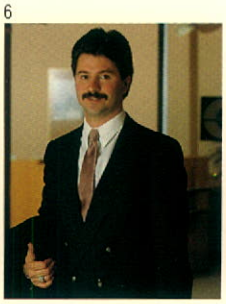

7

8

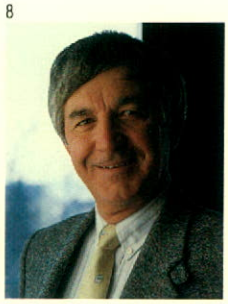

9

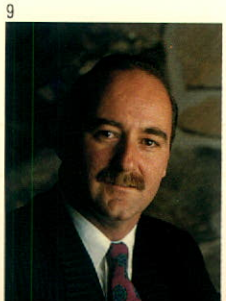

Les résultats

Pour l'exercice terminé le
31 décembre 1987

	1987	(Redressé note 6) 1986
Produits		
Primes d'assurances et de rentes	**111 203 000 $**	102 123 000 $
Placements	**48 403 000**	48 239 000
Placements des fonds distincts et des rentes non garanties	**4 095 000**	19 195 000
Autres (note 3)	**2 155 000**	144 000
	165 856 000	169 701 000
Charges		
Prestations de décès	**16 530 000**	15 814 000
Prestations d'invalidité, d'accident et de maladie	**17 060 000**	15 565 000
Échéance et retraits de valeurs de rachat	**26 916 000**	31 662 000
Rentes	**18 828 000**	17 400 000
Intérêts sur prestations et sommes en dépôt	**2 690 000**	2 165 000
Augmentation de la provision mathématique	**31 117 000**	19 752 000
Augmentation des exigibilités des fonds distincts et des rentes non garanties	**16 783 000**	32 205 000
Administration	**18 857 000**	18 973 000
Commissions de vente et de service	**9 435 000**	7 961 000
Taxes sur primes et taxes diverses	**1 364 000**	1 193 000
	159 580 000	162 690 000
Bénéfice d'exploitation	**6 276 000**	7 011 000
Ristournes aux assurés	**4 633 000**	4 703 000
Bénéfice net (notes 4 et 5)	**1 643 000 $**	2 308 000 $

Les excédents

Pour l'exercice terminé le
31 décembre 1987

	1987	(redressé note 6) 1986
Excédents affectés		
Solde au début	**22 725 000 $**	19 125 000 $
Virement des excédents non affectés	**1 179 000**	3 600 000
Solde à la fin	**23 904 000 $**	22 725 000 $
Les excédents affectés sont répartis comme suit:		
Réserve complémentaire aux provisions techniques pour certains contrats	**7 130 000 $**	8 290 000 $
Réserve pour fluctuation d'expérience	**1 442 000**	1 382 000
Réserve pour fluctuation d'éléments de l'actif	**9 275 000**	7 882 000
Réserve pour fluctuation de la valeur du marché des placements	**6 057 000**	5 171 000
	23 904 000 $	22 725 000 $

Excédents non affectés		
Solde au début		
Déjà établi	**14 714 000 $**	16 349 000 $
Redressements affectés aux exercices antérieurs (note 6)	**1 825 000**	1 828 000
Solde redressé	**16 539 000**	18 177 000
Bénéfice net	**1 643 000**	2 308 000
	18 182 000	20 485 000
Dividendes aux actionnaires	**1 299 000**	346 000
	16 883 000	20 139 000
Virement aux excédents affectés	**(1 179 000)**	(3 600 000)
Solde à la fin	**15 704 000 $**	16 539 000 $
Les excédents non affectés sont répartis comme suit:		
Fonds des contrats avec participation	**12 122 000 $**	11 886 000 $
Fonds des contrats sans participation	**2 611 000**	2 646 000
Fonds des actionnaires	**971 000**	2 007 000
	15 704 000 $	16 539 000 $

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987

	1987	(redressé note 6) 1986
Exploitation		
Bénéfice net	**1 643 000 $**	2 308 000 $
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Augmentation des provisions techniques	**32 873 000**	19 502 000
Augmentation des sommes en dépôt	**7 355 000**	5 635 000
Autres	**144 000**	(1 036 000)
	42 015 000	26 409 000
Achats d'immobilisations	**(699 000)**	(3 369 000)
Retraits de sommes en dépôt	**(6 675 000)**	(5 416 000)
Variation nette des autres postes ne constituant pas des liquidités	**(732 000)**	6 873 000
Liquidités provenant de l'exploitation	**33 909 000**	24 497 000
Investissement		
Produits de cession des placements	**150 826 000**	169 174 000
Acquisitions de placements	**(184 737 000)**	(192 973 000)
Liquidités absorbées par l'investissement	**(33 911 000)**	(23 799 000)
Financement		
Remboursement des hypothèques à payer, liquidités absorbées par le financement	**(77 000)**	(70 000)
Dividendes		
Liquidités distribuées aux actionnaires	**(346 000)**	(346 000)
Augmentation (Diminution) des liquidités	**(425 000)**	282 000
Liquidités au début	**5 035 000**	4 753 000
Liquidités à la fin	**4 610 000 $**	5 035 000 $

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et des dépôts à terme.

LE BILAN

au 31 décembre 1987

Actif	1987	(Redressé note 6) 1986
Obligations (note 7)	**252 758 000 $**	240 943 000 $
Actions et parts sociales (note 7)	**20 296 000**	25 662 000
Prêts hypothécaires (note 7)	**184 681 000**	151 472 000
Avances aux assurés	**10 296 000**	11 875 000
Immeubles (note 7)	**3 042 000**	3 191 000
Encaisse et dépôts à terme	**4 610 000**	12 752 000
Primes à recevoir	**6 465 000**	5 926 000
Revenus des placements échus et courus	**8 235 000**	8 051 000
Mobilier, équipement, progiciels et améliorations locatives (note 8)	**5 981 000**	6 453 000
Autres éléments	**5 177 000**	3 472 000
Fonds de rentes non garanties, au coût	**8 655 000**	8 644 000
Fonds distincts, à la valeur du marché	**208 520 000**	191 727 000
	718 716 000 $	670 168 000 $

Passif		
Provisions techniques		
Provision mathématique (note 9)	**398 243 000 $**	367 126 000 $
Provision pour participations et ristournes	**4 210 000**	3 686 000
Provision pour prestations non déclarées	**3 412 000**	2 987 000
Provision additionnelle, assurance collective	**5 405 000**	4 598 000
	411 270 000	378 397 000
Sommes en dépôt	**23 393 000**	22 713 000
Prestations à payer	**4 152 000**	4 248 000
Hypothèques à payer (note 10)	**2 871 000**	2 948 000
Découvert bancaire	**–**	7 717 000
Créditeurs et frais courus	**2 705 000**	3 233 000
Gains nets reportés sur placements	**9 561 000**	6 516 000
Autres éléments	**6 789 000**	4 523 000
Fonds de rentes non garanties, avoir des membres	**8 655 000**	8 644 000
Fonds distincts, avoir des membres	**208 520 000**	191 727 000
	677 916 000	630 666 000

Capital social et excédents		
Capital social (note 11)	**1 192 000**	238 000
Excédents affectés	**23 904 000**	22 725 000
Excédents non affectés	**15 704 000**	16 539 000
	40 800 000	39 502 000
	718 716 000 $	670 168 000 $

Éventualité (note 12)

Au nom du conseil d'administration

Président

Président du conseil

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1987

1. MODE DE CONSTITUTION

La compagnie est constituée par lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les pratiques comptables prescrites ou permises par le Département des assurances du Canada.

Produits et charges
Les produits et charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en tenant compte des particularités suivantes:

Les produits de primes d'assurances et de rentes sont comptabilisés jusqu'à la prochaine échéance de la prime.

Les frais de commissions de vente et de service sont comptabilisés annuellement à la date d'échéance du contrat. La partie de frais de commissions afférente aux produits non gagnés est reportée comme frais imputables au prochain exercice dans les autres éléments d'actif.

Placements
Les obligations et les prêts hypothécaires sont inscrits au coût non amorti. La prime ou l'escompte sur acquisitions d'obligations ou d'hypothèques est amorti sur la période comprise entre la date d'acquisition et la date d'échéance, d'après la méthode du rendement effectif.

Les actions et les avances aux assurés sont inscrites au coût. Les immeubles repris par la compagnie sur des prêts hypothécaires en défaut sont inscrits au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Autres éléments d'actif
Certains éléments d'actif, tels que le mobilier, l'équipement, les progiciels et les améliorations locatives ainsi que certains autres éléments d'actif sont inscrits au bilan moyennant une affectation des excédents pour un montant équivalent.

Amortissement des immobilisations
L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant, sur la durée de vie utile des immobilisations.

Frais d'acquisition
Les frais d'acquisition des affaires sont imputés aux charges de l'exercice où ils sont engagés, à l'exception d'une partie relativement à l'assurance-vie individuelle qui est reportée aux exercices futurs et est déduite de la provision mathématique.

Fonds distincts
Les fonds sous gestion pour le compte de régimes supplémentaires de rentes sont inscrits au bilan à la valeur du marché et, les produits, les charges et les excédents de ces fonds sont inscrits à l'état des résultats de la compagnie.

Gains nets reportés sur placements
Obligations et hypothèques:
Les gains et les pertes sont amortis d'après la méthode de l'amortissement constant jusqu'à l'échéance des titres vendus pour une période n'excédant pas 20 ans.

Actions:
Les gains et pertes réalisés à la vente des actions sont amortis d'après la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 15%, en tenant compte de la plus-value ou de la moins-value des actions en portefeuille à la date du bilan.

Impôts sur le revenu
Les impôts sur le revenu sont inscrits aux états financiers d'après la méthode de l'impôt exigible. Selon cette méthode, la provision pour impôts sur le revenu est fondée sur le revenu imposable plutôt que sur le revenu comptable.

Charge de retraite
La compagnie offre à certains de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dans le cadre d'un régime inter-entreprises. La charge de retraite de l'exercice comprend le coût des cotisations versées par l'employeur pour les services courants et l'amortissement de montants découlant de modifications du régime pour les services passés.

3. AUTRES PRODUITS

Au 31 décembre 1987, un bloc de nouvelles affaires composé de contrats sans participation a été coassuré auprès d'un réassureur enregistré pour 2 000 000 $ laquelle somme est comprise dans les autres produits.

Si cette transaction n'avait pas eu lieu, la provision mathématique aurait été inférieure de 915 000 $, soit la portion des frais d'acquisition différés relatifs aux contrats coassurés. Donc, l'effet net de cette transaction a augmenté de 1 085 000 $ le bénéfice net de l'exercice 1987.

4. IMPÔTS SUR LE REVENU

	1987	1986
Les impôts sur le revenu établis selon la méthode de l'impôt exigible se composent des éléments suivants:		
Impôts selon le taux de base combiné (fédéral et provincial) de 42,47% (42,58% en 1986)	**698 000 $**	983 000 $
Variation des impôts attribuable aux éléments suivants:		
Portion non imposable des gains en capital	**(494 000)**	(554 000)
Revenus de dividendes non imposables	**(348 000)**	(525 000)
Divers éléments d'écart temporaire dont les provisions techniques	**144 000**	96 000
	- $	- $

5. RÉPARTITION DES RÉSULTATS

Les résultats de l'exercice sont répartis entre les assurés participants et les actionnaires.

La part des résultats de l'exercice attribuable aux actionnaires représente un bénéfice net de 1,32 $ par action (3,39 $ par action en 1986).

6. REDRESSEMENTS AFFECTÉS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Les redressements affectés aux exercices antérieurs comprennent les éléments suivants:

a) La compagnie a adopté rétroactivement la méthode de l'impôt exigible. Cette modification a entraîné un redressement de 1 960 000 $, soit le virement des impôts sur le revenu reportés du 31 décembre 1986, dont 1 963 000 $ pour les exercices antérieurs au 31 décembre 1985. Ce redressement a réduit de 3 000 $ le bénéfice net de l'exercice 1986. Cette modification comptable a réduit de 145 000 $ le bénéfice net de l'exercice courant.

b) Au cours de l'exercice, la compagnie a encouru des augmentations d'impôts relatives à de nouvelles cotisations pour la période du 1er janvier 1983 au 30 juin 1985. Ce redressement a augmenté de 135 000 $ les autres éléments de passif au 31 décembre 1986.

7. PLACEMENTS

La valeur du marché autorisée des obligations, des actions, des prêts hypothécaires et des immeubles, compilée selon les données du Département des assurances du Canada, s'établit à 459 503 000 $ (441 431 000 $ en 1986).

L'amortissement de l'exercice des gains nets reportés sur placements s'élève à 2 706 000 $ (2 815 000 $ en 1986).

8. MOBILIER, ÉQUIPEMENT, PROGICIELS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES

	1987	1986
Coût	**11 024 000 $**	10 330 000 $
Amortissement cumulé	**5 043 000**	3 877 000
	5 981 000 $	6 453 000 $

Les frais d'administration de l'exercice comprennent une charge d'amortissement de 1 172 000$ (991 000$ en 1986).

9. PROVISION MATHÉMATIQUE

La provision mathématique au bilan a été diminuée d'une partie des frais d'acquisition sur nouvelles affaires reportés de 9 601 000$ (11 493 000$ en 1986).

10. HYPOTHÈQUES À PAYER

	1987	1986
Emprunt remboursable par versements mensuels de 27 000$, incluant les intérêts calculés à 12,75%, échéant le 5 mars 1994 et garanti par un immeuble d'une valeur comptable de 2 995 000$	**2 430 000 $**	2 452 000 $
Emprunt remboursable par versements mensuels de 7 000$, incluant les intérêts calculés à 8%, échéant en 1994 et garanti par une hypothèque intégrante	**441 000**	496 000
	2 871 000 $	2 948 000 $

Les versements des 5 prochains exercices se chiffrent à: 84 000$ en 1988; 92 000$ en 1989; 101 000$ en 1990; 111 000$ en 1991 et 122 000$ en 1992.

Les charges de l'exercice comprennent des intérêts sur hypothèque de 303 000$ (305 000$ en 1986).

11. CAPITAL SOCIAL

	1987	1986
AUTORISÉ 5 000 000 d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 5$ chacune, pouvant être émises en une ou plusieurs séries par suite d'une résolution du conseil d'administration de la compagnie. Le conseil, avec l'approbation du surintendant des Assurances, peut rattacher à chaque série des droits, privilèges, restrictions et conditions		
15 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 5$ chacune		
ÉMIS ET VERSÉ 238 400 actions ordinaires (1986: 11 920 actions payées à 20%)	**1 192 000 $**	238 000 $

Le 18 février 1987, la compagnie a déclaré un dividende de 80$ par action sous forme de versement final sur les actions émises et partiellement payées à cette date. Le 16 juin 1987, la compagnie a obtenu de nouvelles lettres patentes. Selon ces lettres patentes, le capital social émis et payé à cette date, soit 11 920 actions d'une valeur nominale de 100$ chacune, a été converti en 238 400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 5$ chacune.

12. ÉVENTUALITÉ

Des clients ont intenté contre la compagnie des poursuites en dommages et intérêts totalisant 875 000$ à la suite de services rendus par la compagnie. La direction de la compagnie considère toutefois que ces poursuites ne sont pas fondées. S'il y avait obligation d'acquitter toute réclamation, dont il est impossible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée sous forme de redressement affecté à des exercices antérieurs.

13. ENGAGEMENTS

a) Baux:
La compagnie a signé avec Place Desjardins inc., compagnie apparentée, un bail net échéant le 31 décembre 2005 pour les locaux de son siège social. En outre, la compagnie paiera sa quote-part de tous les frais d'exploitation basée sur l'espace occupé, à l'exclusion du service de la dette et des dépenses de capital.

Les engagements, principalement avec des institutions apparentées, pour les différents autres baux s'échelonnent sur une période d'environ 4 ans.

Les versements minimums concernant ces baux totalisent 9 910 000$ et les versements des 5 prochains exercices se chiffrent à: 861 000$ en 1988; 815 000$ en 1989; 751 000$ en 1990; 618 000$ en 1991 et 553 000$ en 1992.

b) Convention d'appui:
En vertu d'une convention d'appui signée avec Place Desjardins inc., la compagnie s'est engagée à verser un loyer additionnel de 2 167 000$ à raison d'environ 241 000$ par an pour les exercices 1988 à 1995.

Dépendant de certaines conditions de rentabilité de Place Desjardins inc., cette dernière pourrait rembourser des montants jusqu'à concurrence de ces sommes au cours des exercices 1988 à 1996.

c) Régime de rentes du personnel:
La valeur actualisée des cotisations futures à verser au titre de service passé s'élève à environ 733 000$ au 31 décembre 1987 et sera imputée aux résultats sur une période n'excédant pas 6 ans.

14. OPÉRATIONS ENTRE COMPAGNIES APPARENTÉES

La compagnie est propriété des Caisses populaires, des Fédérations de Caisses populaires et d'économie Desjardins membres de la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et de ses assurés détenteurs de contrats participants. La compagnie effectue certaines transactions commerciales avec d'autres institutions de ce groupe. Outre celles déjà mentionnées à la note 13 concernant les engagements, les principales transactions effectuées en 1987 avec certaines institutions membres sont les suivantes:
- Cession de contrats d'assurance par la compagnie pour une prime de 666 000$ (687 000$ en 1986).
- Acceptation de contrats d'assurance par la compagnie pour une prime de 18 735 000$ (17 416 000$ en 1986).
- Traitement informatique pour un montant global de 1 185 000$ (1 207 000$ en 1986).

De plus, depuis le début de l'exercice la compagnie effectue ses transactions bancaires avec une Caisse populaire du groupe.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Le rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie

Nous avons vérifié le bilan au 31 décembre 1987 de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie et les états des résultats, des excédents affectés, des excédents non affectés et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus par les entreprises d'assurances de personnes et les exigences du Département des assurances du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, compte tenu du redressement rétroactif relatif à l'adoption de la méthode de l'impôt exigible, tel que mentionné à la note 6 a).

Comptables agréés

Montréal, le 15 février 1988

L'attestation de l'actuaire responsable de l'évaluation

J'ai évalué les provisions techniques des contrats de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie en vue de l'établissement du bilan au 31 décembre 1987 et de l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date.

À mon avis,

i) l'évaluation est conforme aux recommandations de l'Institut Canadien des Actuaires sur la préparation des états financiers des compagnies d'assurance;

ii) les provisions techniques constituent une couverture appropriée des paiements futurs des contrats de la compagnie envers les assurés;

iii) un montant approprié à l'égard de ces provisions a été imputé à l'état des résultats; et

iv) des affectations des excédents affectés ont été faites, d'une part, pour couvrir d'une façon appropriée les valeurs de rachat et les provisions négatives et, d'autre part, comme protection contre les fluctuations défavorables plus importantes que celles prévues dans le calcul des provisions techniques.

André Verdon, f.s.a., f.i.c.a.
Vice-président - Actuariat
Actuaire responsable de l'évaluation
Montréal, le 12 février 1988

Les membres de la direction

Henri Leblond, f.s.a., f.i.c.a.
Président

Serge Beaudoin, f.s.a., f.i.c.a.
Vice-président directeur général

1
Gérard Bouvier, c.a.
Vice-président - Finances

2
Robert Cassivi, c.a.
Vice-président - Contrôle et informatique

3
André Verdon, f.s.a., f.i.c.a.
Vice-président - Actuariat

4
Alain Larivière, c.a., a.s.a.
Vice-président - Marketing

5
Monique Couturier, f.l.m.i.
Vice-présidente - Communications

6
Jacques Henry, c.r.i.
Vice-président - Ressources humaines

7
Jacques G. Beauregard, avocat
Secrétaire et Vice-président - Affaires juridiques

1

2

3

4

5

Les directeurs de service

Roger Aubé, a.v.a.
Directeur - Réseaux des assureurs-vie

Gilles St-Georges, b.a., a.v.a.
Directeur - Réseaux des assureurs-vie

Michel Bélisle, a.v.a.
Directeur - Agences générales et bureau des courtiers

Philippe Raymond
Directeur - Marketing des produits collectifs

Claude Vaugeois, a.v.a.
Directeur - Marketing des produits individuels

Serge Laurin, a.v.a.
Directeur - Administration de la vente

Robert Briau, b.sc.math.
Directeur - Administration des assurances collectives

Georges Hébert, m.d.
Directeur médical

Aimé Cadieux, f.l.m.i.
Directeur - Administration des prestations

Jean-Pierre Hardy, a.s.a.
Directeur - Administration des contrats individuels

Alain Bédard, f.s.a., f.i.c.a.
Directeur - Administration des rentes collectives

Claude Perron, f.s.a., f.i.c.a.
Directeur - Produits d'assurances individuelles et provisions techniques

Pierre Dominique, c.a.
Directeur - Projets spéciaux

Neil Meagher, f.l.m.i.
Directeur - Gestion des systèmes d'information

Louise Lussier, c.g.a.
Directrice - Contrôle

Claude Cournoyer, c.g.a.
Directeur - Vérification interne

Luc Roger, a.s.a.
Directeur - Service du personnel

Claude Daigle
Directeur - Développement organisationnel

Jean-Pierre Morin
Directeur - Prêts hypothécaires

Diane Fleurent
Directeur - Gestion des portefeuilles

6

7
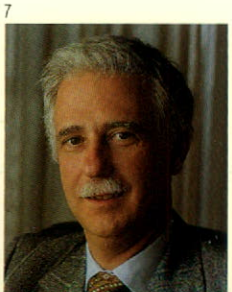

Les bureaux principaux

Le siège social
1, Complexe Desjardins
Montréal H5B 1E2
514-285-7700
1-800-361-7285

Le bureau des assurances et rentes collectives
7333, place des Roseraies
Bureau 410
Anjou H1M 2X6
514-352-1004
1-800-361-5763

Le bureau des courtiers
1100, boul. Crémazie Est
Bureau 705
Montréal H2P 2X2
514-374-9181
1-800-361-4749

Les directeurs des bureaux régionaux

Gaétan Doucet
Abitibi-Témiscamingue
185, avenue Principale
Rouyn J9X 4P9
819-762-3569

Réjean Ross
Bas-Saint-Laurent
110, rue Saint-Germain Est
Rimouski G5L 1A5
418-724-4426

Jean-Guy René, a.v.a.
Drummondville
2950, boul. Lemire
Bureau 203
Drummondville-Sud J2B 7J6
819-477-5300

Serge Grenon, a.v.a.
Granby
306, rue Principale
Granby J2G 2W4
514-378-5249

Serge Lessard
La Mauricie
1055, boul. des Forges
Bureau 320
Trois-Rivières G8Z 4J9
819-376-2528

Louis Rouleau, a.v.a.
Lanaudière
629, boul. d'Iberville
Bureau 220
Repentigny J6A 2C5
514-581-1710

René Tremblay
Laval
554, rue Ampère
(Laval-des-Rapides)
Laval H7N 5C5
514-663-7070

Claude Doyon
Lévis
Place Tanguay
Lévis G6V 6W8
418-837-8856

Raymond Lebrun
Montréal-Montcalm
10222, boul. Saint-Michel
Bureau 200
Montréal-Nord H1H 5H1
514-384-1510

Guy Dussault
Montréal-Rive-Sud
6200, boul. Taschereau
Bureau 302
Brossard J4W 1M7
514-445-4462

Denis Belval, a.v.a.
Montréal-Ville-Marie
5925, rue de Jumonville
Bureau 200
Montréal H1M 1R2
514-253-1002

Denis Jolicoeur, a.v.a.
Québec
4640, boul. Wilfrid-Hamel
Bureau 201
Québec G1P 2J9
418-871-1184

Denis Lessard, a.v.a.
Saguenay-Lac-Saint-Jean
475, rue des Champs-Élysées
Chicoutimi G7H 5V7
418-549-7518

Michel Smith
Sherbrooke
100, rue King Est
Sherbrooke J1G 1A4
819-569-5505

Les agents généraux affiliés

Cauchon, Assurance-vie Inc.
40, rue Saint-Philippe
Clermont G0T 1C0
418-439-3911

Champoux & associés Inc.
343, boul. Manseau
Joliette J6E 3C9
514-759-6252
1-800-363-2782

Courtiers d'assurances Fauchon, Jetté, Laurin Inc.
8910, rue Lajeunesse
Bureau 201
Montréal H2M 1R9
514-384-7750

Jacques Gingras Agent général Inc.
244, rue Cherbourg
Bernières G0S 1C0
418-831-6875

Agence d'assurance A. Giroux & associés Ltée
435, boul. Saint-Laurent
Bureau 203
Ottawa (Ont.) K1K 2Z8
613-744-5222

Les Services d'assurances Desormiers, Lalonde et associés Inc.
6400, avenue Auteuil
Bureau 107
Brossard J4Z 3P5
514-445-1445

Les Courtiers d'assurances Laplante et associés Inc.
1015, rue Thibeau
Cap-de-la-Madeleine G8T 7B3
819-375-5515

Michel H. Pelletier & associés Inc.
3608, boul. de la Concorde Est
Saint-Vincent-de-Paul
Laval H7E 2C9
514-661-5280

F. Richard Inc.
321, rue Beaudry Nord
Joliette J6E 6A7
514-756-8657

Les Assurances Pierre Robert Inc.
1895, rue de Salaberry
Bureau 1
Montréal H3M 1K5
514-331-7290

Maison de courtage Lomer Thibaudeau & associés Inc.
110, rue de la Barre
Bureau 211
Longueuil J4K 1A3
514-679-5180